



IMAGE D'HIER -----

# GARIDECH

BULLETIN MUNICIPAL

DÉCEMBRE  
1986

*Meilleurs Vœux*



NOS SOUHAITS POUR 1987

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

L'année 1986 est en train de s'achever .....

Le Maire et toute l'équipe Municipale de GARIDECH souhaite à chacun un très joyeux Noël, et vous présente ses voeux les plus sincères pour une très bonne et heureuse année nouvelle.

Bonne santé et réalisation de tous vos projets

GARIDECH

BULLETIN MUNICIPAL

DÉCEMBRE

1986



POUR VOUS INFORMER

Voici quelques notes d'information qui concernent la vie de notre commune et qui intéressent chacun d'entre nous.

Il est souvent question du Plan d'occupation des sols (POS) de Garidech. Ce plan consiste à délimiter, sur un plan de la commune, les terrains qui seront constructibles, ceux qui demeureront à vocation agricole, ceux qui pourront être lotis ou enfin ceux sur lesquels une zone artisanale pourra être aménagée.

Le POS élaboré avec le concours de la Direction Départementale de l'Equipement a été approuvé le 23 Novembre 1986 et est exécutoire.

Il permet de dégager un certain nombre de terrains qui sont ainsi rendus constructibles. La construction est donc facilitée. Les permis de construire sont maintenant délivrés par la Mairie avec le concours de la Direction Départementale de l'Equipement.\*

Voici les différentes zones, telles qu'elles sont définies par le règlement du POS.

Zone U :

Cette zone correspond à la partie déjà urbanisée du village, où chaque propriétaire de terrain a la possibilité de construire une maison individuelle.

Zone I NA :

La zone NA est constituée de terrains non lotis situés à la périphérie de la zone centrale. Elle est destinée à recevoir l'essentiel du développement urbain dans les années à venir.

\* Dans l'attente du délai de 6 Mois à compter de l'approbation



Cette zone de relativement grande superficie ne dispose pas actuellement d'un niveau d'équipement suffisant, elle ne pourra être urbanisée que sous forme d'opérations d'ensemble.

Les schémas d'aménagement de ces zones sont définies dans le règlement du POS déposé en Mairie. Les lotissements et les ensembles d'habitation ne seront admis que si les opérations concernent et aménagent :

- un minimum de 5 lots ou 5 logements
- une superficie de 6 hectares (ce qui correspond au lotissement envisagé Camí del Buc).

#### Zone II NA :

Cette zone est constituée de terrains non lotis situés à la périphérie de la zone centrale. Elle est destinée à recevoir l'essentiel des implantations industrielles et commerciales.

#### Zone NC :

Cette zone naturelle correspond à la zone agricole de la commune. Elle n'est pas constructible sauf cas particuliers intéressant l'agriculture.

On peut donc dire que l'élaboration du POS permet, compte tenu de l'évolution de la construction, de prévoir dans les années à venir la mise en place d'un réseau d'assainissement de la commune.

Le seul inconvénient que peut apporter le POS est que les propriétaires de terrains situés en zone NA devront se concerter pour présenter une opération d'ensemble si les terrains ne présentent pas une superficie suffisante.



## PROJET DE LOTISSEMENT

A la suite de l'acceptation du POS, des terrains situés en zone NA (Cami del Buc) ont fait l'objet d'un projet de lotissement de 110 lots qui a été déposé à la Direction de l'Equipement en vue de son approbation. Ce projet a été également soumis à la municipalité qui l'a reconnu conforme au règlement, sous réserve de l'aménagement d'un carrefour sur la nationale 88 (entrée du lotissement).

L'assainissement de ce lotissement sera effectué au moyen d'un lagunage naturel qui comporte 4 bassins de décantation. C'est un procédé naturel de traitement extensif des eaux résiduaires mettant en oeuvre des cycles biologiques dans un milieu où se trouve maintenue une tranche d'eau permanente. Ce procédé ne dégage aucune odeur.

Cette installation sera édiflée sur un terrain acheté par la commune et l'exécution du réseau d'assainissement du lotissement sera à la charge du lotisseur.

On peut donc conclure ce chapitre en disant que la réalisation du lotissement permettrait d'effectuer dans de bonnes conditions financières l'assainissement du village.

G. GUILLOT R. NEVEU



## VANDALISME

La stupidité semble ne pas avoir de limites : après les bris de lampadaires, l'aplatissement des tuyaux de descente d'eau de la Mairie, certains "intellectuels", sans doute toujours la même équipe, ont essayé de brûler le bois de la porte d'entrée.

Devant le renouvellement croissant de ces actes de malveillance, nous avons dû déposer une plainte à la gendarmerie et l'enquête permettra sans doute de faire payer les responsables. Il est en effet regrettable que les habitants soient obligés de payer les dégâts occasionnés par des individus qui semblent être d'ailleurs plutôt bêtes que méchants. A l'avenir une surveillance de nuit sera exercée aux abords de la Mairie, afin d'enrayer cette forme de délinquance.

## TRAVAUX EFFECTUES AU COURS DE L'ANNEE

### Travaux à l'école.

Classe de Mr Majolet :

Pose d'un double vitrage sur les fenêtres d'aération ; isolation du mur (pose de panneaux en polyuréthane) ; remise en état de la classe (peinture, étagères, etc...). Ces travaux ont été réalisés par l'employé municipal et le TUC.

Classe de Mme Eychenne :

Pose de témoins sur les fissures du bâtiment et mise en place de trois tirants pour sa consolidation.

Etude d'une mission de vérification de la solidité du bâtiment par la SOCOTEC.



restaurant

Le Club

garidech 31380 montastruc-la-conseillère tél. 84.20.23  
r. c. 301510376

Marie Jeanne / Jean Pierre DELSOL

PROPRIETAIRES

---

Specialités Regionales et Poisson

---

MENU / CARTE

SERVICE EN TERRASSE

---

COURT de TENNIS





Remise en état du garage ; peinture et réalisation d'étagères pour les besoins scolaires ; réalisation d'une piste d'élan et d'un sautoir (employé municipal et TUC).

Travaux divers.

Démolition du lavoir, enrochement pour étaieement du mur et du talus, redressement du mur, fondations et pose de briques pour la murette. Assainissement trop plein puits et nettoyage des abords pour la réalisation de parkings. Mise en place de terre dans les bassins pour des plantations. Travaux réalisés par l'employé municipal et le TUC.

Monument aux Morts.

Travaux de déplacement effectués par l'entreprise Cassaigne. Aménagement des abords : plantation de haie, pose de bornes en fonte et d'une chaîne pour clôturer.

Travaux de Voirie.

Elargissement de l'entrée du chemin de Lutché. Pose de tuyaux Ø 500 et construction de deux têtes de pont. Curetage d'une section du chemin et mise en place de calcaire Ø 20. Travaux effectués par l'entreprise T.P.T.M.

Renforcement du chemin du Lavoir et des abords. Sur le chemin de Lutché, pose de gravier Ø/20 et revêtement tri-couche. Travaux effectués par l'entreprise Castillon.

Ch. LATIEULE



LA VIE DES ASSOCIATIONS

ENERGIE CLUB DE GARIDECH

Notre section entre dans sa quatrième année de fonctionnement. La fréquentation est à peu près constante et compte cette année une quinzaine d'inscriptions. La cotisation est très modeste et chacun peut entretenir sa forme à peu de frais ! La section est ouverte à tous. Nous ne recherchons pas la performance mais nous essayons simplement d'améliorer ou de conserver nos qualités physiques (souplesse, respiration, etc...).

Sur le plan des activités, nous avons eu en début d'année une causerie médicale sur le thème : "Le coeur et la circulation sanguine" et cette causerie animée par le Docteur Echard a été écoutée avec un intérêt soutenu par l'ensemble de l'auditoire. Nous prévoyons pour cette année une information sur le sujet suivant : "L'acupuncture et l'homéopathie". Aucun doute, cette soirée sera très intéressante.

Sur le plan sportif, nous avons effectué en Juillet dernier, une marche de 20 kms qui s'est déroulée, malgré la chaleur, dans une ambiance sympathique. Le départ avait eu lieu le matin Place de la Mairie. Après avoir traversé la Valade, tout le monde s'est retrouvé vers midi à l'orée de la forêt de Buzet, où après l'effort un bon repas nous attendait. Ensuite et malgré une chaleur épouvantable, nous repartions en direction de Garidech via Bazus. Sur le chemin, quelques tuyaux d'arrosage rafraîchirent certains participants. Malgré tout, les voitures balais ne furent pas prises d'assaut, mais tout le monde fut bien content d'être enfin arrivé.

Pour terminer, nous devons signaler que, parallèlement au côté sportif, l'Energie Club a permis aux adhérents de se mieux connaître



7

et de s'estimer puisque dernièrement un couscous monstre, obligeamment préparé par notre Présidente avait regroupé dans la cantine scolaire une trentaine de personnes. Après cet excellent repas, une soirée dansante était organisée par H.G. et sa formation et certains danseurs furent très remarquables !

Nous vous disons à bientôt peut-être pour d'autres activités.

R. NEVEU

### LA BOULE GARIDECHEOISE

#### Bilan de l'année 1986

2 Février

Assemblée générale où l'on procéda à l'élargissement du bureau. Pour la première fois, la présence féminine fut admise.

Composition du bureau :

Président d'honneur	Mr Charles LATIEULE
Président actif	Mr Irénée BASTRILLES
Vice Président	Mr Solin CARBO
Secrétaire	Mr Gilbert POUX
Secrétaire Adjoint	Mr Vincent ONCINA
Trésorier	Mr Jean JAU
Trésorier Adjoint	Mr Henri PUEL
Commissaire aux comptes	Mr Claude BUZZO
Délégué aux jeunes	Mr Jean-Marc BIGA
Délégué féminin	Mme Evelyne BLANC



23 Mars

Concours de classement du secteur des 4 vallées Nord.

La participation fut très bonne. Les concours de classement furent très suivis.

Juin

Début des concours locaux du samedi. Participation excellente : 30 à 40 joueurs masculins et féminins chaque samedi. Tous ces concours étaient dotés de très beaux lots. Pour terminer quelques unes de ces soirées, fut organisée une sympathique saucissonnade.

6 Juillet

Journée annuelle de la pétanque. Dès le matin, les intéressés se mettent en place pour le concours de tir et de pointage. A midi, repas traditionnel avec grillades bien garnies et bien arrosées, d'où une bonne ambiance pour l'après-midi. Le soir, remise des coupes.

6 Septembre

Concours de triplettes où la participation fut moyenne, vu le temps maussade. Mais les garidechois furent à l'honneur.

Octobre

Concours de tête à tête féminin et masculin interne à la société. Le concours féminin fut doté du challenge Eugène LANDELLE. Le concours masculin fut doté du challenge Jacques LAVA.

Ces trophées et coupes furent remis au cours d'un vin d'honneur servi à la Mairie.



27 Octobre

Repas de fin d'année où environ 100 personnes se réunirent autour de la table devant un repas copieux. Traditionnelle poule au pot : 17 poules furent farcies à la mode de nos grand-mères avec 15 kg d'une délicieuse farce. Tout le monde se régala.

Ce fut l'occasion de distribuer les coupes et médailles pour les concours hebdomadaires et de remercier chaleureusement toutes les personnes bénévoles qui contribuent à la réussite de ces journées, en particulier Mme PUEL et Mr BIGA qui ont la responsabilité des repas.

28 Décembre

Ce Dimanche, aura lieu l'arbre de Noël de la Pétanque. Tous les licenciés avec leurs enfants et leur famille sont invités à y assister, à 17 heures à la Mairie.

La Boule Garidéchoise vous offre ses meilleurs vœux pour 1987 et vous remercie de votre précieux concours pour ces festivités.

I. BASTRILLES

CLUB DU 3<sup>ème</sup> AGE : LES LILAS

Rue du Presbytère - Montastruc

Nous vous avons présenté ce sympathique club et vous le connaissez parfaitement bien maintenant, mais sans doute aimeriez-vous en connaître davantage sur sa vie et ses activités. Il compte actuellement 206 membres, quelques adhésions nouvelles ayant bouché le vide laissé par dix décès en 1986. Il est à signaler qu'à l'occasion du décès d'un adhérent, nous offrons à la famille une très belle plaque



souvenir, c'est notre façon d'honorer nos morts.

Nous avons une très belle bibliothèque de plus de 1000 volumes, parfaitement répertoriés et classés que nous mettons à la disposition de toute la population. Nous proposons des voyages à des prix très compétitifs, c'est ainsi que certains ont pu voir Paris, la Bretagne, l'Espagne, l'Autriche et des petites sorties d'une journée en car ou en train via Saint Antonin Noble Val, Caves de Roquefort, Eauze et ses caves, etc...

Outre un petit loto dans nos salles chaque mois, nous organisons un grand loto et une kermesse et le bénéfice de ces manifestations nous permet d'offrir un repas de fin d'année que nous confectionne un talentueux traiteur.

Nous avons une séance de gymnastique chaque lundi et une chorale de 25 membres qui s'est produite en public lors de la fête de la musique le 21 Juin 1986.

Se référant de leur appartenance à notre club, nos adhérents bénéficient d'un tarif préférentiel pour leur achat de mazout.

Chaque Jeudi dans nos salles de réunion, on belote, on papote dans une belle ambiance de camaraderie.

La modeste cotisation de 30 Frs que nous demandons offre, vous le voyez, d'énormes avantages.

Nous sommes fiers de notre club les Lilas et notre fierté grandit chaque fois qu'un nouvel adhérent nous rejoint. Soyez donc celui-ci, d'avance nous vous remercions et vous tendons les bras.

Le Bureau



**COMITE DES FETES DE GARIDECH**

**1986** a été une année bien remplie pour l'équipe du Comité des Fêtes, et nous devons souligner le fait que les diverses manifestations que nous organisons ne peuvent être menées à bien que grâce à votre précieux concours et à votre présence.

Pour commencer l'année l'Ecole de Garidech et le Comité des fêtes ont organisé conjointement un grand loto le 11 janvier, qui a obtenu un grand succès et une énorme participation.

Succés et soleil, le 31 mars pour l'omelette de Pâques qui fut aussi copieuse que les autres années.

Le 25 mai, jour de la Fête des Mères, vin blanc-cassis, petits gâteaux et plantes vertes firent bon ménage pour la plus grande joie de toutes les mamans de la commune.

Le 24 juin les plus téméraires renouvelèrent la tradition en sautant le plus haut possible au-dessus du feu de la Saint-Jean et la soirée se déroula dans une ambiance dansante avec la disco CHRISTIAN.

Nous arrivons au 29, 30 et 31 août, jours de la Grande Fête Locale, qui cette année a bien mérité le nom de fête foraine. En effet de nombreux manèges furent installés, non sans mal, sur la place pour la plus grande joie des enfants.

DB TRAFFIC qui effectua sa prestation habituelle ouvrit les festivités après une copieuse Minjetade servie dans la cour de l'Ecole.

La journée du samedi débuta par un grand concours de pétanque et le championnat régional de BICROSS. Les Majorettes Saint-Paulaises ouvrirent le bal où tous les goûts purent être satisfaits grâce à un orchestre musette et variétés très bien nommé : LOS COUPOCAMBOS.

.../...



*Après la messe chantée du dimanche un apéritif concert nous a tous réunis sur la place Saint-Roch et ce fût une journée tout aussi réussie et dansante grâce au très bon orchestre PODIUM PLUS. La fête s'acheva à une heure très avancée de la nuit dans un tourbillon de serpentins et de confettis.*

*Pour **1 9 8 7** le programme des festivités sera sensiblement le même que celui de 1986 ; mais vous serez régulièrement tenu au courant des diverses manifestations par les avis que nous distribuons dans chaque boîte aux lettres.*

\*\*\*\*\*

*Mais sans plus attendre toute l'équipe du Comité des Fêtes est heureuse de vous présenter ses meilleurs voeux pour l'année nouvelle, qui nous l'espérons nous permettra de nous retrouver plus souvent et plus nombreux encore.*

LE COMITE

COMMUNIQUE DE LA SOCIETE  
DE CHASSE DE GARIDECH

A compter du 11 Janvier 1987 la chasse est interdite sur l'AICA côté rive droite du Girou.

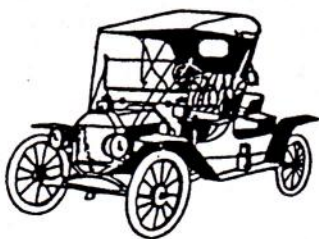
ACCA : Bazus - Garidech - Gémil - Montastruc - Paulhac -  
Granague "limite du Girou".



---

PRES DE CHEZ VOUS . . .

## **GARAGE FRANCOIS BRUERA**



**VENTE DE VÉHICULES NEUFS  
RÉPARATION ET ENTRETIEN TOUTES MARQUES**

---

**STATION SERVICE**

**R.N. 88 - 31380 GARIDECH**

**Tél. 61 84 32 50**

REMORQUAGE V.L. TOUTES DISTANCES







ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS ET  
VICTIMES DE LA GUERRE DE GARIDECH

Cette année encore les cérémonies commémoratives des armistices du 11 Novembre 1918 et du 8 Mai 1945 ont été organisées à Garidech dans la ferveur et le recueillement.

Un accent particulier a été donné à la cérémonie du 11 Novembre, celle-ci ayant été liée à la commémoration du 70ème anniversaire de la bataille de VERDUN au cours de laquelle étaient tombés 360 000 soldats français et qui avait marqué la détermination de tout le pays d'interdire l'envahissement du territoire national.

A l'issue de la messe célébrée pour les morts de 14-18 et de toutes les guerres, une nombreuse assistance se rendait au Monument aux Morts, derrière Mr le Maire et Mr le curé. Une gerbe était déposée au nom de la Municipalité et des Anciens Combattants, puis les enfants de l'école venaient chacun fleurir le monument. Après lecture du message au Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants et bénédiction du monument par Mr le curé, Mr le Maire demandait une minute de silence suivie de la Marseillaise.

Les Anciens Combattants de l'Association de Garidech remercient Mr le Maire, Mr le curé, les autorités locales, Mr le Directeur de l'école, les élèves de l'école et toutes les personnes qui se sont associées à eux pour cette cérémonie.

Au cours de l'année 1986, l'Association a déploré la disparition de deux de ses membres :

Mr Eugène LANDELLE décédé au mois d'Avril

Mr Roger TAILLEFER décédé le 7 Décembre.

Elle adresse aux familles de ses deux camarades ses condoléances attristées.



MUTILES DU TRAVAIL - HANDICAPES
---------------------------------

La Fédération Nationale des mutilés du travail, assurés sociaux, invalides civils et ayants droit est devenue par décision du Congrès National de Bourges en septembre 1985 :

Fédération Nationale des accidentés du travail et des handicapés.

Cette association loi 1901 à forme syndicale et vocation revendicatrice peut venir en aide comme son titre l'indique à tous les accidentés du travail, aux assurés sociaux et aux handicapés de toute origine.

Son service juridique peut être consulté au siège du groupement départemental 27 rue Emile Cartailhac à Toulouse (Tél: 61.21.05.93) pour tout problème social qui vous préoccupe : dossier accident, maladie, demandes d'allocations diverses, demande de reclassement en vue de retrouver une activité professionnelle, de formation, d'emplois réservés, de rééducation dans les centres spécialisés, de retraite complémentaire, des conseils aussi et des aides concernant les accidents dans lesquels vous seriez en cause et qui relèvent du droit commun.

Une antenne existe dans votre canton, c'est la section de Montastruc qui se situe chez Monsieur Alexandre DUTHEIL.

"Les Hirondelles" Route des Birats

31380 Montastruc Tél : 61.84.20.85

Parking assuré

N'hésitez pas à venir vous renseigner !



UN NOUVEAU CURE A GARIDECH

Le Dimanche 14 Septembre, au cours d'une cérémonie célébrée en l'Eglise de Montastruc, Monseigneur André COLLINI, archevêque de Toulouse, a installé Monsieur l'abbé Gérard DESBOIS curé de Montastruc Garidech et Saint-Jean-l'Herm.

Notre nouveau curé, ordonné prêtre en 1957, a tout d'abord été professeur au petit séminaire, puis il a exercé son ministère successivement comme vicaire à l'Eglise Saint Pierre de Toulouse et à la Cathédrale Saint Etienne. Il était dernièrement aumonier au C.H.S. Gérard Marchant.

La municipalité de Garidech et tous les habitants de la commune sont heureux de souhaiter la bienvenue et un ministère fructueux à leur nouveau pasteur dont l'accueil bienveillant et l'agréable contact ont été immédiatement appréciés de tous, petits et grands.

C. SCHÜRR

D'OU VIENT NOTRE EAU POTABLE ?

Le 29 Novembre dernier, la Compagnie Générale des Eaux et le Syndicat Intercommunal des Eaux du Tarn et du Girou nous ont conviés à visiter l'usine de production d'eau potable de Buzet.

Cette visite nous a permis de constater et d'apprécier les modifications importantes qui ont été apportés à la station et dont nous allons vous entretenir.

Rappelons tout d'abord quelques généralités.

Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Tarn et du Girou fut créé en 1962. Il comprend 15 communes (dont Garidech) et distribue près de 550 000 m<sup>3</sup> d'eau par an à 10 000 habitants (3 500 abonnés). Une station de traitement située à Buzet s/Tarn ainsi que le puits des Luquets desservent les communes du Syndicat.

COMMENT L'EAU DU TARN ETAIT TRAITEE AVANT 1986 ?

Le traitement de l'eau brute du Tarn avant 1986 était réalisé selon 5 grandes phases :

- 1) Captage et tamisage
- 2) Flocculation et décantation
- 3) Filtration
- 4) Affinage à l'ozone
- 5) Elévation de l'eau traitée

Le principe de traitement de chacune de ces phases est développé dans les pages suivantes.



## 1) Captage et tamisage

### Principe

On capte l'eau dans une rivière avec des groupes électropompes et on refoule l'eau vers l'usine de traitement. L'eau fait l'objet au préalable d'un tamisage grossier.

### Fonctionnement

- une grosse grille placée à l'entrée de la galerie de captage de l'eau brute arrête les corps flottants importants,
- un grillage plus fin placé avant la pompe arrête les corps de la taille des brindilles, des feuilles et des papiers,
- un moteur électrique actionne une pompe centrifuge qui élève l'eau dans l'usine à une hauteur suffisante pour que le traitement se fasse par écoulement naturel de l'eau. L'ensemble de ces pompes s'appelle l'usine nourricière.

## 2) Floculation et décantation

### Principe

Laisser déposer les particules en suspension dans l'eau et recueillir l'eau ainsi clarifiée.

### Fonctionnement

Afin de donner une plus grande efficacité à la décantation, on va s'attaquer :

- aux COLLOIDES qui sont des particules minuscules en suspension dans l'eau, chargées électriquement, responsables principalement de la turbidité diffuse de l'eau et parfois de sa couleur.

- aux MICROPOLLUANTS qui sont des produits chimiques dissous dans l'eau à des doses très faibles et qui peuvent donner un mauvais goût et même présenter des dangers pour la santé. Ce sont les produits phénolés, les hydrocarbures (huile, essence), les détergents...
- aux GERMES (microbes) qui peuvent provoquer une fermentation en cours de traitement et surtout susceptibles de transmettre des maladies.

Ainsi on va procéder la décantation de plusieurs opérations :

- COAGULATION En agitant l'eau rapidement, on ajoute du WAC qui aura pour but de produire une coagulation des colloïdes sous forme de petits flocons (c'est à dire un regroupement et un collage des particules en suspension). Cette opération rendant l'eau légèrement acide (eau agressive) on rétablit l'équilibre chimique par neutralisation de  $\text{CO}_2$  avec de la soude.
- ABSORPTION On injecte du charbon actif en poudre (C A). C'est du charbon de bois traité et pulvérisé qui apparaît au microscope comme une éponge minuscule et qui va absorber dans l'eau la majeure partie des micropolluants.
- PRESTERILISATION Enfin, on ajoute du chlore gazeux ( $\text{Cl}_2$ ) qui a pour but de détruire le plus grand nombre de microbes afin d'éviter la fermentation en cours de traitement et de rendre la stérilisation finale plus complète.
- FLOCULATION Cette opération est réalisée dans le flocculateur par brassage hydraulique de façon à ce que les flocons de la coagulation et les particules de charbon actif se regroupent et forment des flocons plus gros, donc plus lourds pour la décantation.
- DECANTATION (décanteur type Pulsator) Les flocons ayant atteint une certaine taille (environ 2 à 5 mm), l'eau va passer lente-



ment dans de grands bassins de façon à ce que les flocons, en raison de leur poids, tombent au fond. A la sortie des décanteurs, l'eau ainsi clarifiée est recueillie dans de petits canaux pour être dirigée vers les filtres. L'eau est débarrassée à 90% environ des flocons qu'elle contient. Il ne subsiste plus dans l'eau décantée que des petits flocons trop légers pour avoir pu se déposer.

### 3) Filtration

L'eau décantée n'est pas totalement limpide. On va passer l'eau à travers un filtre à sable. Les petits flocons restant dans l'eau décantée seront retenus par le sable (vitesse de filtration : 4,5 m/h).

Afin d'assurer un débit suffisant et régulier, nécessaire au bon fonctionnement de l'usine, on utilise des filtres rapides. C'est à dire qu'un appareil à dépression aspire l'eau à la sortie du filtre et régularise le débit.

Le fonctionnement du filtre provoque un encrassement par accumulation des impuretés dans le sable. On nettoie alors le filtre en injectant à contre courant de l'air et de l'eau sous pression, ce qui permet un nettoyage rapide et efficace sans toucher au sable.

### 4) Stérilisation à l'ozone

L'eau à la sortie des filtres doit faire l'objet d'un traitement de stérilisation. Le traitement le plus efficace et le plus moderne est le traitement à l'ozone.

Qu'est-ce-que l'ozone ?

C'est une variété tri-atomique de l'oxygène ( $O_3$ ) qui existe





surtout en très haute atmosphère et qui se décompose très rapidement en milieu humide. Mais sa décomposition (libération d'un atome d'oxygène par molécule d'ozone) provoque une action très violente contre certains produits chimiques et notamment contre les causes de pollution chimique et bactériologique de l'eau. Ce gaz et ses propriétés étaient connus depuis longtemps, mais ce sont les difficultés de sa fabrication en grande quantité qui étaient l'obstacle à son utilisation industrielle. Pour le fabriquer, il faut d'abord conditionner de l'air. On obtient ainsi un air froid et très sec. Puis l'air est soumis à des effluves électriques, produits dans des appareils spéciaux appelés "ozoneurs" sous une tension électrique de 15000 à 20000 volts. Puis on diffuse cet air chargé d'ozone (20 g d'O<sub>3</sub> par m<sup>3</sup> d'air) sous forme de très fines bulles dans l'eau à traiter.

5) Elévation de l'eau traitée

Ainsi traitée, l'eau est stockée dans un réservoir, puis refoulée vers le réservoir de Payrastre.

Elévation de l'eau

Il faut que l'eau arrive aux habitations quelle que soit leur altitude. Pour cela, il faut "élever" l'eau. Dans le Syndicat du Tarn et Girou, l'altitude varie entre 97 m et 240 m.

Il y a deux élévations, la première au réservoir de PAYRASTRE qui dessert les communes de Buzet, Bessières, la Magdeleine et Villematier; l'eau stockée dans ce réservoir est élevée une seconde fois vers le château d'eau de MONTASTRUC qui alimente les communes de Montastruc, Garidech, Bazus, Saint-Jean-l'Herm, Azas, Montpitol, Montjoire, Paulhac, Villariès, Gémil et Roqueserière.





## Transport de l'eau

Pour transporter l'eau il y a plusieurs sortes de tuyaux :

- le réseau primaire : ce sont des tuyaux de gros diamètres (400 mm) qui servent de liaisons entre l'usine et les réservoirs. Ils sont généralement en fonte.
- le réseau secondaire : ce sont des tuyaux de fonte, Eternit ou CPV de 250 à 100 mm. Ils partent des différents réservoirs pour aller vers les lieux de distribution.
- le réseau tertiaire : c'est le réseau de distribution qui va à chaque habitation. Ces tuyaux de faible diamètre sont en plastique jusqu'aux compteurs. Dès que l'on ouvre un robinet, le compteur enregistre la consommation en mètres-cubes et l'indique sur un cadran.

L'entretien du réseau de canalisation d'une longueur de 460 km exige une surveillance constante et des moyens très rapides d'intervention en cas de fuites (150 fuites environ réparées chaque année).

## Qualité de l'eau

Le bon état sanitaire de l'eau distribuée, sans compter les recherches particulières nécessaires à la surveillance et à la vérification du traitement, est contrôlé annuellement par 130 analyses environ, les prélèvements étant pratiqués indifféremment chez les abonnés ou directement sur le réseau.

## LES MODIFICATIONS INTERVENUES EN 1986

Afin de répondre :

- d'une part à certaines détériorations constatées dans la qualité de l'eau brute notamment lors des périodes d'étiages

importantes,

- d'autre part aux directives des nouvelles Normes Européennes concernant notamment les composés organochlorés
- et enfin à un souci d'apporter aux consommateurs une eau de la meilleure qualité possible.

Les travaux suivants ont été récemment réalisés :

- 1) Mise en place par la Compagnie Générale des Eaux d'un appareil de production d'ozone plus puissant et d'une technologie plus moderne que celui existant auparavant.
- 2) Modification de la filière de traitement selon le schéma ci-dessous
  - réalisation d'un ouvrage de préozonation
  - mise en place d'un dégrilleur automatique fin avec système d'évacuation des déchets
  - mise en oeuvre d'un nouveau dispositif plus performant de diffusion de l'air ozoné dans la chambre de postozonation aussi relié au nouvel ozoneur
  - mise en place d'un ensemble d'injection de phosphate
  - mise en oeuvre d'un dispositif de détection de pollution d'eau du Tarn, type truitomètre, avec déclenchement d'alarmes et arrêt de l'usine en cas d'incident \*
  - amélioration des systèmes de vidange de la bache d'eau traitée.

Il est à noter que les filtres de l'ancienne filière ont désormais 2 fonctions simultanées :

- une fonction de filtration (comme c'était le cas dans l'ancienne filière)
- une fonction de traitement biologique (les concentrations infé-



23

rieures à 1 mg/l de l'ammoniaque dans l'eau brute sont réduites de façon sensible au travers des filtres. La mise en oeuvre de la nouvelle filière a en effet permis de développer au sein de ces dernières un milieu de bactéries nitrifiantes).

Cette nouvelle filière, mise en oeuvre par la Compagnie Générale des Eaux en 1986, a apporté toute satisfaction. Il convient toutefois de la compléter à court terme par la mise en oeuvre de certains automatismes de régulation permettant d'augmenter encore la fiabilité du traitement ainsi réalisé.

#### \* LE TRUITOMETRE

Afin de déceler très rapidement si l'eau brute contient des composants toxiques, l'installation suivante a été réalisée.

Un récipient cylindrique contenant une truite reçoit de l'eau non traitée, par la partie supérieure et un orifice calibré situé à la partie inférieure laisse écouler la même quantité d'eau. En cas de pollution, la truite meurt, tombe au fond du récipient et bouche le trou d'écoulement. De ce fait le niveau de l'eau du réservoir monte et déclenche, par l'intermédiaire d'un flotteur, un mécanisme qui arrête toute la centrale.

Il est à noter que la truite est remplacée tous les 2 ou 3 jours afin qu'elle ne présente pas une accoutumance aux produits toxiques.

R. NEVEU

#### ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Pendant les Fêtes de Noël et du Jour de l'An l'enlèvement des ordures ménagères sera effectué le VENDREDI 26/12/1986 et le VENDREDI 2/01/1987

#### DECHETS ENCOMBRANTS

Calendrier du dépôt de bennes pour 1987 :

- 20/23 MARS - 19/22 JUIN - 18/21 SEPTEMBRE - 11/14 DECEMBRE

FINANCES LOCALES
------------------

Les informations que nous vous communiquons vous permettront de connaître les divers éléments qui apparaissent dans le Budget Municipal.

Ce budget se compose :

- du Budget Primitif ou Prévisionnel
- du Budget Supplémentaire
- du Compte Administratif.

Le Budget Primitif ou Prévisionnel (B.P.)

Il est proposé par le Maire. Le Conseil Municipal décide et autorise les recettes et les dépenses pour l'année. Le Budget doit être voté en équilibre.

Le Budget Supplémentaire (B.S.)

Il permet de réajuster le B.P. par des compléments tant en recettes qu'en dépenses. Il assure la liaison avec l'exercice précédent en permettant la reprise des opérations d'investissement non encore réalisées qui apparaissent dans le compte administratif.

Le Compte Administratif (C.A.)

Reprend toutes les opérations comptables de l'année précédente et donne les résultats (excédents ou déficit). Il permet de juger la gestion de la Municipalité.

Le Budget de la commune est établi en section fonctionnement et section investissements.



Section fonctionnement

Dépenses : regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services communaux (cantine, combustible, fournitures diverses, rémunérations, charges, participation aux charges intercommunales, intérêts d'emprunts, entretien, etc...). Un prélèvement pour dépenses investissements permet le financement d'opérations d'investissement ou le remboursement du capital des emprunts.

Recettes : En contrepartie, la section de fonctionnement dispose de ressources constituées par les produits d'exploitation, les produits domaniaux (locataires), les dotations et participations de l'Etat (D.G.F.) et les recettes fiscales provenant des 4 grandes taxes (taxe habitation, foncier loti, foncier non loti, taxe professionnelle).

Section Investissements

Les dépenses d'investissements sont des opérations précises d'équipement (matériel, achat terrains, travaux bâtiments, voirie, remboursement d'emprunts, etc...).

Quant aux recettes, elles proviennent de subventions, du remboursement de la TVA, de la taxe locale d'équipement, des emprunts et du prélèvement sur recettes de fonctionnement.

Pour vous permettre de mieux situer la gestion communale, nous vous communiquons, sur la page suivante, les budgets depuis 1983.

## BUDGETS DEPUIS 1983

1983	B.P + B.S	TOTAL DEPENSES	2 167 280
		TOTAL RECETTES	2 167 280
1983	C.A	TOTAL DEPENSES	1 627 362
		TOTAL RECETTES	2 105 901
		EXCEDENT DE CLOTURE	478 539
1984	B.P + B.S	TOTAL DEPENSES	1 447 194
		TOTAL RECETTES	1 447 194
1984	C.A	TOTAL DEPENSES	1 003 941
		TOTAL RECETTES	1 358 264
		EXCEDENT DE CLOTURE	354 323
1985	B.P + B.S	TOTAL DEPENSES	1 642 962
		TOTAL RECETTES	1 642 962
1985	C.A	TOTAL DEPENSES	1 063 329
		TOTAL RECETTES	1 686 087
		EXCEDENT DE CLOTURE	622 758
1986	B.P + B.S	TOTAL DEPENSES	2 081 105
		TOTAL RECETTES	2 081 105

S. AUVILLA



ETAT CIVIL

Au cours de cette année, nous avons déploré le décès de :

- Valérie ZIZOSKA veuve SITKO
- Maria Teresa APARISI épouse MARTI
- Yvonne FONTES
- Roger TAILLEFER

Nous avons eu le plaisir d'apprendre le mariage de :

- Guy PENAVALRE avec Josiane FABRICI
- Thierry PERRIER avec Hélène CONNAC
- Eric SAGET avec Catherine XILLO
- François ROLDAN avec Martine PICHOT

Et enfin nous nous réjouissons de l'arrivée de :

- Sophie CANDEL le 29 Avril
- Sophie PENAVALRE le 16 Juin
- Nicolas ROLDAN le 11 Septembre
- Eric COROT le 24 Octobre
- Hélène COUCOUREUX le 8 Décembre

S O C I A L

Du Nouveau à l'Association Familiale Cantonale

Après la création des services pour le Maintien à Domicile des Personnes Agées , l'Association crée à partir du 1er Janvier 87, un service d'Aide-Ménagère aux Mères de Famille .

l'Aide-ménagère intervient dans les cas suivants :

- maladie de la mère ;
- grossesse pathologique ;
- maternité ;
- maladie d'enfants ;
- père seul ;
- surcharge de travail .

Critères d'attribution importants :

- être à la Caisse d'Allocations Familiales ;
- avoir 1 enfant de moins de 14 ans ;
- un certificat médical (raison de santé) ;
- attribution aussi pour des raisons sociales .

L'Association organise comme chaque année pour les vacances de Février des camps de ski pour les 8-12 ans - 14-17 ans .

N° Téléphone : 61.84.39.69 MONTASTRUC LA CONSEILLERE

**ECOLE :** Cette année encore des travaux importants ont été réalisés à l'école.  
Doublage pour l'isolation de la classe de M. Majolet . Peintures et local pour le déshabillage des plus petits .

SAUTOIR : Pour les élèves au terrain de sport .

La musique est renouvelée cette année encore . Les enfants sont enchantés .  
par les cours .

- achat de matériel audiovisuel, magnétophone, etc ...

TOUJOURS le goûter de Noël, de Fin d'Année, servi aux enfants de l'école.

Pour l'année 87, des projets d'aménagement de la cours sont prévus .

-----





# **A GARIDECH**

**au COEUR du VILLAGE**

**ALIMENTATION**  
**MICHEL DURAND**

**VOUS PROPOSE**

*EPICERIE - VINS FINS*

*PRIMEURS*

*DEPOT DE PAIN - CONFISERIE*

*PRODUITS SURGELES DE QUALITE*

*PRODUITS D'ENTRETIEN*

*JOURNAUX - REVUES*

*ETC...ETC...*